



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Date : 21 novembre 2023

Lieu : 17, rue de Cléry 75002 PARIS

Heures : de 9h30 à 17h00

### La communication interne à destination des collaborateurs de terrain

Comment communiquer avec et auprès des collaborateurs dont l'activité de travail se passe sur le terrain ?

Chefs de rayon, soignants, ouvriers, commerciaux, comment garantir auprès de ces publics un traitement équitable et un accès homogène à l'information et aux temps forts de l'entreprise ?

Une journée pour partager des interrogations, découvrir des tendances, échanger des bonnes pratiques entre pairs et travailler en commun pour faire avancer votre réflexion individuelle.

Tarif adhérent..... 190 € HT (228 € TTC)

Tarif non-adhérent ..... 590 € HT (708 € TTC)

#### Coordonnées du participant

Nom et Prénom.....

mail.....

Entreprise .....

Fonction .....

Tél.....

#### Coordonnées de facturation

Entreprise .....

Nom et prénom du contact.....

mail .....

Adresse.....

Code postal et ville .....

n° de bon de commande si besoin : .....

Bulletin d'inscription à renvoyer complété à [contact@afci.asso.fr](mailto:contact@afci.asso.fr)

Quelle est la problématique que vous rencontrez actuellement et que vous souhaitez partager avec le groupe lors de la séquence « l'atelier des pairs ».

## Conditions générales de vente

Toute inscription vaut engagement à participer. Toute inscription non décommandée 3 jours ouvrés à l'avance sera facturée.

### Prix et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de l'activité.

### Conditions d'annulation

L'annulation est possible, à condition de le faire au moins 3 jours ouvrés avant le jour et l'heure du début de l'activité. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : [contact@afci.asso.fr](mailto:contact@afci.asso.fr).

**Pour les non-adhérents de l'Afci**, en cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de l'activité, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de l'activité. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de l'activité, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'Afci ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### Informatique et libertés

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'équipe de la délégation générale de l'Afci pour facturation et prospection commerciale. La base légale du traitement est **l'élaboration d'un devis et/ou d'une facture en vue de la participation du client à la journée dite « le Lab' »**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **salariés de l'Afci**.

Les données sont conservées pendant **36 mois**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter [contact@afci.asso.fr](mailto:contact@afci.asso.fr) – **01 47 07 63 01**.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

### Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Afci et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.